

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 62/1213 du 23/12/1982  
 M.F.S.DGTFP.DFP/22022/  
 Portant intégration et nomination de Monsieur MBONGO Emmanuel dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
 PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE  
 ET DE LA FONCTION

DIRECTION DE LA  
 PUBLICATION

-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

( / I S A S :

D.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;  
 (/u la loi n° 25/80 du 18.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;  
 (/u la loi n° 15/62 du 8.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;  
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
 (/u le décret n° 67/304 du 30.5.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
 (/u le décret n° 62/130/FP du 9/5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
 (/u le décret n° 32/155/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 8.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;  
 (/u le décret n° 62/150/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A;  
 (/u le décret n° 66/34/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;  
 (/u le décret n° 67/31/FP-BE du 24.2.1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
 (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
 (/u le décret n° 79/164 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
 (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
 (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
 (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux membres du Gouvernement;  
 (/u la lettre n° 2694/MEN-DGEOC du 29.7.1981 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier constitué par l'intéressé;  
 (/u le protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS.

D E C R E T :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret 67/304 du 30.9.1967 et du Protocole d'accord du 8.8.1970 susvisés, Monsieur MBONGO Emmanuel, né le 7 Janvier 1949 à Saint Benoît (Boundji), titulaire du Diplôme de Traducteur Interprète des Langues Anglaise et Russe obtenu à l'Institut Pédagogique d'Etat de Langues Etrangères M. THOREZ (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé par assimilation au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 750.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRIZZAVILLE, le 23 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

Antoine NDINGA-CHE. -

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA. -

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDEZOU. -

Le Ministre des Affaires Etrangères,

AMPLIATIONS :

|           |   |
|-----------|---|
| JORPC     | 2 |
| DGTFP/DFP | 2 |
| DFP/BST   | 2 |
| D.E.      | 3 |
| D.C.F.    | 1 |
| MAE       | 1 |
| SGAE      | 1 |
| INTERESSE | 1 |
| DOSSIER   | 3 |
| SCCM/BC   | 2 |

Pierre N Z E .-